

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 6 octobre 2026 à 20 h à la salle communautaire située au 3, 9^e Avenue à Daveluyville.

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire
Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3
M. Alain Raymond, conseiller no 4
Mme Christine Gentes, conseillère no 6

EST ABSENTE : Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5

La directrice générale, madame Mylène Parent et la greffière, madame Élyse Maheu assistent également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire souhaite la bienvenue aux gens présents. Il en profite pour féliciter le nouveau député de Nicolet-Bécancour, monsieur Guillaume Langlois. Il désire également remercier le député sortant, monsieur Donald Martel, pour les nombreuses années de service à la population.

2026-10-192
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

2026-10-193
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* (RLRQ, c. C-19) et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

2026-10-194
Tournoi de balle Sclérose en plaques – Demande de prêt de terrain

CONSIDÉRANT la demande de prêt de terrain pour le Tournoi de balle Sclérose en plaques qui amasse des fonds pour la Société canadienne de la sclérose en plaques.

RÉSOLUTION
Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder, rétroactivement, la gratuité du terrain de baseball pour la tenue du Tournoi de balle Sclérose en plaques les 25 et 26 septembre 2026. Les organisateurs devront toutefois assumer le coût de la chaux utilisée lors du tournoi.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

9471-4342
Québec inc. –
Demande
d'appui pour
projet de
logements
abordables
destinés aux
personnes de 55
ans et plus

Réception d'une demande d'appui municipal pour un projet de logements abordables destinés aux personnes de 55 ans et plus dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ) – Volet 1 de l'entreprise 9471-4342 Québec inc. Les élus désirent mieux structurer le programme et le rendre disponible et équitable à l'ensemble des promoteurs avant de se prononcer sur la présente demande. Le point est donc reporté à une séance ultérieure.

2026-10-195
Tournoi BR CUP
– Demande de
commandite

CONSIDÉRANT la demande de commandite de la BR CUP pour son événement de partie des anciens canadiens du 28 décembre 2026;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'offrir un rabais équivalent à la gratuité de la location de la glace pour l'événement de la partie des Anciens Canadiens du 28 décembre 2026.

2026-10-196
Moisson
Mauricie Centre-
du-Québec –
Demande de
soutien financier

CONSIDÉRANT la réception d'une correspondance de Moisson Mauricie/Centre-du-Québec demandant une contribution monétaire au montant suggéré de 1 848 \$, basée sur le nombre d'aide alimentaire auxquelles l'organisme répond chaque année;

CONSIDÉRANT QUE Moisson Mauricie/Centre-du-Québec est présent dans notre communauté pour soutenir l'aide alimentaire offerte aux résidents de Daveluyville;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité de soutenir l'organisme Moisson Mauricie/Centre-du-Québec pour un montant de 1 000 \$ pour l'année 2027 et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2026-10-197
Listes des
comptes à payer
– Résolution.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 6 octobre 2026 de la Ville de Daveluyville totalisant **1 081 315,28 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mélanie Blondeau, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chap. C 19);

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver la liste des comptes au 6 octobre 2026 de la Ville de Daveluyville totalisant 1 081 315,28 \$.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

2026-10-198
Cautionnement
en faveur de la
Banque CIBC –
Emprunt
hypothécaire de
l'Organisme
AVENUES SANTÉ
BOIS-FRANCS

CONSIDÉRANT QUE l'Organisme AVENUES SANTÉ BOIS-FRANCS souhaite contracter auprès de la Banque CIBC un emprunt hypothécaire d'un montant équivalent au solde hypothécaire;

CONSIDÉRANT QUE cet emprunt sera garanti notamment par une hypothèque grevant l'immeuble appartenant à l'Organisme AVENUES SANTÉ BOIS-FRANCS situé au 501 RUE PRINCIPALE, DAVELUYVILLE, QC, GOZ 1C0;

CONSIDÉRANT QUE la Banque CIBC requiert, comme condition au financement, que les Municipalités de SAINT-SAMUEL, SAINTE-CLOTILDE-DE-HORTON, SAINT-VALÈRE, MADDINGTON FALLS et SAINT-ROSAIRE, ainsi que la Ville de Daveluyville se portent caution des obligations de l'Organisme AVENUES SANTÉ BOIS-FRANCS relativement audit emprunt considérant que les six municipalités membres sont propriétaires de la bâtisse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge opportun d'appuyer l'Organisme AVENUES SANTÉ BOIS-FRANCS dans la réalisation et le financement de ses activités;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville entend exercer son pouvoir de cautionnement conformément aux dispositions législatives qui lui sont applicables. Le cautionnement sera calculé sous forme de quote-part révisée annuellement selon le nombre de citoyens dans chacune des municipalités membres de l'organisme AVENUES SANTÉ BOIS-FRANCS;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** la Ville de Daveluyville accepte de se porter caution en faveur de la Banque CIBC relativement aux obligations de l'Organisme AVENUES SANTÉ BOIS-FRANCS découlant d'un emprunt hypothécaire d'un montant maximal en capital équivalent au solde hypothécaire lors de la signature de l'emprunt, selon les modalités et conditions à intervenir entre les parties;
- **QUE** la responsabilité de la Ville de Daveluyville à titre de caution soit limitée aux obligations expressément prévues dans l'acte de cautionnement à être conclu avec la Banque CIBC;
- **QUE** le prêt soit notamment garanti par une hypothèque consentie par l'Organisme AVENUES SANTÉ BOIS-FRANCS en faveur de la Banque CIBC sur l'immeuble situé au 501 RUE PRINCIPALE, DAVELUYVILLE, QC, GOZ 1C0;
- **QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés, pour et au nom de la Ville de Daveluyville, à signer l'acte de cautionnement ainsi que tout document nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution, sous réserve des autorisations requises par la loi;
- **QUE** le cautionnement de la Ville de Daveluyville ne prenne effet qu'après l'accomplissement de toutes les formalités et l'obtention de toutes les autorisations requises par la législation applicable.

HYGIÈNE DU MILIEU

2026-10-199
Appui à la 17^e
édition de la
Semaine de la
solidarité

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'action gouvernemental visant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2024-2029 prévoit, à la mesure 3.1.3.3, de bonifier la mise en œuvre de la Semaine de la solidarité;

CONSIDÉRANT QUE la 17^e édition de la Semaine de la solidarité se tiendra du 11 au 17 octobre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté est soulignée annuellement le 17 octobre;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la solidarité vise notamment à sensibiliser la population aux difficultés vécues par les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale ainsi qu'à lutter contre les préjugés à leur égard;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville reconnaît l'importance de l'entraide, de l'inclusion sociale et de la solidarité au sein de sa communauté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite contribuer à la sensibilisation de sa population et mettre en valeur les gestes de solidarité posés dans son milieu;

RÉSOLUTION

Sur proposition du maire, **monsieur Mathieu Allard**, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'appuyer** la 17^e édition de la Semaine de la solidarité, qui se tiendra du 11 au 17 octobre 2026;
- **D'inviter** la population de Daveluyville à poser des gestes de solidarité et d'entraide et à contribuer, par ses actions, à une communauté inclusive et solidaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2026-10-200
Proclamation de la Semaine nationale des personnes proches aidantes 2026

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 1^{er} au 7 novembre 2026 sous le thème *Apprenons à voir l'invisible*;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique;

CONSIDÉRANT QU'au Québec, plus de 2 millions de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec laquelle elles ont un lien affectif;

CONSIDÉRANT QUE les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives;

CONSIDÉRANT QUE le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Ville de Daveluyville proclame la **Semaine nationale des personnes proches aidantes** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

les institutions de son territoire à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aidance sous le thème *Apprenons à voir l'invisible*.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La greffière dépose la liste des permis délivrés et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de septembre 2026, **15 permis** ont été délivrés, totalisant **533 850 \$**.

2026-10-201

Approbation des plans projet de cadastre – Vente parcelle du lot 4 441 370

CONSIDÉRANT la résolution 2026-06-123 concernant la vente d'une parcelle du lot 4 441 370;

CONSIDÉRANT les plans de projet de cadastre préparés par monsieur Alexandre Landry, arpenteur-géomètre de l'entreprise Arpentage Nord Sud, lesquels font partie intégrante de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE les plans soumis sont conformes aux orientations approuvées par les membres du conseil;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'approuver les plans de projet de cadastre préparés par monsieur Alexandre Landry, arpenteur-géomètre de l'entreprise Arpentage Nord Sud, relativement à la vente d'une parcelle du lot 4 441 370.

2026-10-202

Adoption du règlement numéro R-2026-158 modifiant le règlement de zonage R-2025-137 afin d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales de 6 logements et de 3 étages dans les zones R-13 et R-14

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 2025-137 de la Ville de Daveluyville a été adopté le 5 mai 2025;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 2025-137 peut être modifié conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Daveluyville désire permettre des usages non permis dans les zones R-13 et R-14;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par la conseillère Nadia Leclerc lors de la séance extraordinaire tenue le 1er septembre 2026;

ATTENDU QUE le 1er projet de règlement a été présenté lors de la séance extraordinaire du 1er septembre 2026;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 septembre 2026 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1)

ATTENDU QUE le 2e projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire du 14 septembre 2026;

ATTENDU QUE copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard 72 heures avant la séance du conseil à laquelle le présent règlement doit être adopté;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le Règlement numéro 2026-158 modifiant le Règlement de zonage numéro 2025-137 afin d'autoriser la construction d'habitations multifamiliales de 6 logements et de 3 étages dans les zones R-13 et R-14 soit adopté tel que déposé.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2026-10-203

Entente
intermunicipale
avec la Ville de
Bécancour

CONSIDÉRANT QUE les deux municipalités souhaitent optimiser l'utilisation de leurs infrastructures sportives respectives et assurer une offre de services adéquate aux associations sportives, aux organismes et aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les parties souhaitent établir un cadre de collaboration concernant notamment le partage des plages horaires de glace disponibles, la tarification applicable, la collaboration entre les associations sportives ainsi que les mesures de contingence en cas de fermeture temporaire ou d'interruption des activités de l'un ou l'autre des arénas;

CONSIDÉRANT la proposition d'entente intermunicipale à intervenir entre la Ville de Daveluyville et la Ville de Bécancour pour la saison 2026-2027;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **QUE** le conseil municipal de la Ville de Daveluyville approuve l'entente intermunicipale à intervenir avec la Ville de Bécancour concernant le partage et l'utilisation des heures de glace pour la saison 2026-2027, selon les modalités prévues à ladite entente;
- **QUE** le maire et le coordonnateur à la maintenance du Centre sportif Piché soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Daveluyville, ladite entente ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;
- **QUE** la présente résolution entre en vigueur conformément à la loi.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

2026-10-204

Octroi du contrat
de services
professionnels
pour
l'auscultation de
l'état des
chaussées du
réseau routier

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville a mandaté la Direction de l'ingénierie et infrastructure de la FQM afin de préparer la demande de prix pour effectuer l'auscultation automatisée de l'état des chaussées du réseau routier à l'aide d'un véhicule multifonction sur l'ensemble des chaussées du domaine municipal (soit environ 15 km) dans le but de mettre à jour le plan d'intervention (PI) pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées.

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont été reçues par courriel dans les délais prescrits;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'analyse des soumissions reçues, monsieur Éric Bélanger, technicien principal à la FQM, nous a fait parvenir son sommaire décisionnel le 2 octobre 2026;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité des membres présents :

- **D'**octroyer à AtkinsRéalis Canada inc. le mandat pour l'auscultation de l'état des chaussées du réseau routier de la Ville de Daveluyville;
- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

- **D'autoriser** le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Daveluyville, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

POLITIQUES SOCIALES

AFFAIRES NOUVELLES

2026-10-205
Société
protectrice des
animaux
d'Arthabaska
(SPAA) –
Renouvellement
de l'entente de
service 2027

CONSIDÉRANT QUE l'entente de service avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska (SPAA) comprend notamment la gestion des médailles, l'accueil et la récupération des animaux errants, la gestion des plaintes ainsi que l'application de la réglementation municipale et provinciale applicable en matière de contrôle des animaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle vient à échéance le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville souhaite renouveler cette entente pour l'année 2027;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** la Ville de Daveluyville renouvelle l'entente de service avec la SPAA pour l'année 2027;
- **QUE** le coût des services est fixé à 4,18 \$ par citoyen pour l'année 2027;
- **D'autoriser** la directrice générale et le maire à signer pour et au nom de la Ville de Daveluyville, le prolongement de l'entente de service pour l'année 2027 ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;
- **D'autoriser** la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions auxquelles le maire a répondu.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2026-10-206
Levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20 h 19.

Mathieu Allard
Maire

Élyse Maheu
Greffière